

La protection financière pour les proches

Grâce à l'assurance en cas de décès, vous protégez votre famille contre les conséquences financières que pourrait engendrer votre décès.



L'assurance en cas de décès vous permet :

- ❖ de couvrir votre conjoint ou partenaire,
- ❖ de garantir vos obligations financières (hypothèques et/ou frais de formation de vos enfants, par exemple),
- ❖ d'assurer la pérennité de votre entreprise.

Les avantages de l'assurance en cas de décès

- Type de prévoyance : Liée (3a) ou libre (3b)
- Maintien du niveau de vie de vos survivants
- Couverture de vos obligations financières
- Garantie de crédits
- Couverture élevée accessible avec primes modestes
- Nombreuses assurances complémentaires disponible pour adapter les assurances en cas de décès à vos besoins